

Réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le Mardi
08 OCTOBRE 2019
Périodique 1.628
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

Etaient présents : M. LOOZE Président
MM CHARTIER - DUPARQUE – GAUTHIER
TUBETTI BOURGI du BRAH
Absent excusé Mr. STILLEMANT du CPH:

CONVOCAION REUNION DU **MARDI 22**
OCTOBRE 2019 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville –
6200 CHATELET

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

18H00 Match : FC CHARLEROI – AISEAU
PRESLES du 05/10/2019 (2-2)
ARBITRE : Monsieur LEFEBVRE Pierre (PO)
JOUEURS : MOLINA Manuel 10/10/92 FC
CHARLEROI (PO)
BENEDIC Daniel 07/09/89 AISEAU PRESLES
(PO)

PV REUNION DU 08/10/2019

18h30 Match : AISEAU PRESLES – MILTOUM du
28/09/2019 (arr.)
ARBITRE OCCASIONNEL : Monsieur Cakir (PO)
CQ: Jacques Jean 08/11/60 FC AISEAU
PRESLES (PO)
Di Donato Manolo 26/10/97 MILTOUM (PO)
DELEGUE : Bursens Nicolas 04/08/96 FC AISEAU
PRESLES (PO)
Di Donato Manolo 26/10/97 MILTOUM (PO)
Après avoir entendu les parties
Le CD décide : Le match AISEAU PRESLES –
MILTOUM sera rejoué à une date ultérieure
Une amende de **100 euros** est infligée au club
AISEAU PRESLES
Cette somme devra se trouver sur le compte
du RGCC pour le **15/10/2019 au plus tard**
En cas de non-paiement de cette somme le
club AISEAU PRESLES sera radié du RGCC
Comparution : AISEAU PRESLES : 2
MILTOUM : 1

SUSPENSIONS

3 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour 1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir
du 19/10/2019 :

Exclusion 2 avertissements en
championnat : suspendu(s) pour 1 journée
effective de championnat au sein du RGCC
à partir du 19/10/2019 :

RAQIB Alessio 07/09/97 ACC BUFFALO
DUZGUN Mehmet 24/01/84 FC MARCHIENNE

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Réunion du 08/10/2019 et matchs du
05/10/2019

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :
* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

2.FC MARCHIENNE	1x3 €
Match du 28/09	2X3 €
Match du 28/09	1x6 €
4.FC CASSEROLES	1X3 €
12.FC CHARLEROI	1X10 €
F.A. Incomplète	1x10 €
15.AISEAU PRESLES	2X3 €
	1X10 €
Comparution	2x10 €
Amende	1x100 €
24.WILLEM'S TRAVEL	
F.A. Incomplète	1x10 €
27.MILTOUM	
Comparution	1x10 €
36.JS MARCHIENNE	5X3 €
46.CHU CHARLEROI	2X3 €
49.ACC BUFFALO	1X3 €
Match du 28/09	1X3 €
Match du 28/08	1x6 €
F.A. Incomplète	1X10 €
56.SC WAINAGE	1X3 €

MODIFICATION

26/10/19 : RED LIONS – MILTOUM 17h30 au
lieu de 13h00
12/10/19 : FC CASSEROLES – JS
MARCHIENNE se jouera sur le terrain de
Mellet Sport 1, Rue Wayaux 6211 Mellet
02/11/19 : FC CASSEROLES – ELAQSA se
jouera sur le terrain de Mellet Sport 1 Rue
Wayaux 6211 Mellet

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE **MARDI 22 Octobre 2019 à 18h00**
(si besoin, voir convocation)